



infos

Composé et Imprimé par le SNUipp Finistère
113 route de Pont-L'Abbé 29000 QUIMPER
Dir. P. MADEC CPPA 03 10S07227
☎ 02 98 53 76 77 OU 02 98 53 72 34
FAX : 02 98 55 55 14

e.mail : snu29@snuipp.fr Le 21 septembre 2006

Notre site : <http://29.snuipp.fr>

**DES MOYENS POUR L'ECOLE !
TOUS EN GREVE , TOUS A LA MANIFESTATION
JEUDI 28 SEPTEMBRE**

"Cette rentrée devrait se dérouler dans des conditions tout à fait satisfaisantes" disait Mr De Robien le 31 août.

Satisfaisantes pour vous qui accueillez plus de 25 enfants dans des classes de 2,3 ou même 4 niveaux ?

Satisfaisantes pour vous les directeurs qui attendent encore un petit morceau de décharge pour pouvoir fonctionner un peu moins mal ?

Satisfaisantes pour vous qui en maternelle dépassez allègrement les 30 élèves par classe ?

Satisfaisantes pour les petits qui devront attendre des jours meilleurs pour espérer avoir une place à l'école ?

Satisfaisantes pour les enseignants qui veulent légitimement se former et qui auront le choix entre rien et pas grand-chose ?

Satisfaisantes pour les enseignants malades qui n'oseront même pas s'arrêter de peur de n'être pas remplacés ?

Satisfaisantes pour les personnels itinérants qui devront se mettre au vélo s'ils ne veulent pas perdre trop d'argent en allant travailler ?

Satisfaisantes pour les RASED qui devront de plus en plus se passer de maîtres G ?

Satisfaisantes pour les enfants handicapés qui sous le bon motif d'intégration seront mis dans des classes ordinaires très chargées sans aucun moyen de les intégrer véritablement ?

Satisfaisantes pour les EVS que l'ANPE oblige à aller dans les écoles faire on ne sait quoi pour une indemnité misérable ?

Pour tous ces motifs de satisfaction et pour bien d'autres encore, soyons tous en grève

jeudi 28 septembre

et participons à la manifestation départementale unitaire à

**QUIMPER Place de la Résistance
10 H 30**

PRESSE

Dispensé de timbrage

QUIMPER CTC

SNUipp29 INFOS

113 route de Pont L'Abbé
29000 QUIMPER

Déposé le 22/09/2006

P

P R E S S E

D I S T R I B U É E P A R

LA POSTE 

ASSEMBLEES DE SECTEUR :

Ploudaniel école Jean Monnet

Mardi 3 octobre à 17h15

Concarneau école centre ville

Vendredi 6 octobre 17h30

Mardi 10 octobre

Brest PL Bergot à 17h30

St-Yvi à l'école élémentaire à 17h30

Chateaulin Marie Curie à 17h

Crozon Jean Jaurès à 17h15

Landéda à 17h15

St-Martin Jules Ferry à 20h30

Pays bigouden à l'école de Plomeur à 17h30

HANDICAP

Rentrée 2006 : la mise en œuvre de la loi du 11 février... 2005 !

Un an et demi après sa promulgation, la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » devrait enfin entrer en vigueur !

Que modifie-t-elle dans l'éducation ?

Dans le domaine de la scolarité, elle affirme deux principes : celui de l'inscription dans l'école du secteur, qui constitue son « établissement de référence », et celui de la scolarisation en milieu ordinaire, « si nécessaire au sein d'un dispositif adapté » (CLIS, UPI). Ce principe ne s'oppose pas à l'accueil, pour un temps limité, dans un établissement spécialisé quand les besoins le nécessitent.

Dans tous les cas, cette scolarisation fait l'objet d'un « projet personnalisé de scolarisation (PPS) », élaboré par la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA), qui précise les moyens mis en œuvre. Un décret concernant le parcours de scolarisation a été publié en décembre (Décret no 2005-1752 du 30 décembre 2005), la circulaire est attendue pour cette rentrée (Attention : consulter le BO !).

Plus de 10 000 jeunes handicapés supplémentaires ont été accueillis ainsi rien que pour 2005-2006. C'est dire si l'effort, dans ce domaine, a été accompli essentiellement par les équipes pédagogiques, à moyens constants ou presque.

La mise en place, pour le moins chaotique des MDPH (Maisons départementales des personnes handicapées), l'insuffisance du nombre d'enseignants référents (dans notre département, ils sont au nombre de..... soit, un pourélèves à suivre !), l'absence de formation et d'information, l'insuffisance des partenariats avec le secteur médico-social, la situation d'élèves en grande difficulté sans être en situation de handicap, ou encore avec des troubles du comportement... tout cela nourrit plutôt de l'inquiétude, légitime, dans les écoles alors que cette loi était attendue, par tous, comme devant apporter un progrès social !

Le SNUipp, à tous les niveaux, en liaison avec les associations du handicap, suivra au jour le jour la mise en œuvre de cette loi sur le terrain.

P.P.R.E

L'application des programmes personnalisés de réussite éducative (P.P.R.E) sera généralisée dans les classes de CE1 à la rentrée 2006 avec l'évaluation CE1. Selon la loi d'orientation et de programme de 2005, « à tout moment de la scolarité élémentaire, lorsqu'il apparaît qu'un élève ne sera pas en mesure de maîtriser les connaissances et les compétences indispensables à la fin du cycle », le directeur propose à ses parents « de mettre en place un dispositif de soutien, notamment un P.P.R.E ». Cette année, 257 ont fait l'objet d'une étude qualitative.

En grande section de maternelle, les « difficultés repérées » des élèves concernent presque exclusivement la maîtrise de la langue (langage, identification des sons, activités graphiques, etc...). Au C.P s'ajoutent celles concernant l'apprentissage de la lecture. La numération apparaît. Idem au CE1 avec les préoccupations liées à ce niveau : rapport grapho-phonologique, compréhension d'un texte, rapport texte/image, mémorisation. 8 326 classes de la grande section de maternelle au CE2 ont été concernées par l'expérimentation ministérielle orthographique... Les « compétences de base » en mathématiques apparaissent. Au CE2 s'ajoutent la production d'écrits, les activités de copie, etc...

Les types de remédiations mis en œuvre alternent entre « prise en charge dans la classe » ou, comme le prévoient les textes, au sein de « groupes d'élèves qui ont les mêmes besoins ». Elles sont aussi individuelles. Les dispositifs de soutien font intervenir en plus du maître de la classe d'autres personnels (maîtres G et E, psychologues, TR ZIL, A.E, maîtres surnuméraires, coordonnateurs REP, directeurs, etc...). L'étude pointe l'implication quasi exclusive des équipes de circonscription dans l'élaboration des outils d'évaluation, l'aide à la formalisation des P.P.R.E, le cadrage des dispositifs...

Une telle mobilisation, possible sur un échantillon restreint de classes est impensable dans le cadre de la généralisation, l'avenir de tels dispositifs très aléatoire si, comme l'étude le met en évidence, ce sont en moyenne entre 3 élèves par classe en GS et 5 au CE2 qui sont concernés. La question des moyens est posée de manière évidente. La circulaire ministérielle de rentrée est explicite : « La mise en place des P.P.R.E sera assurée par l'optimisation des moyens actuellement consacrés à l'expérimentation des C.P dédoublés et par la mobilisation des enseignants spécialisés des réseaux d'aides existants » : redéploiement des moyens, quid des missions actuelles des RASED ?

Le PPRE est « personnalisé parce qu'il est adapté à un élève en particulier », sa mise en œuvre « ne conduit pas à isoler un élève ou à le marginaliser par rapport à ses camarades ». On voit mal comment cette prescription ministérielle pourrait être suivie dans les faits.

Pour le SNUipp, s'attacher à prendre réellement en charge les difficultés des élèves, nécessite avant tout de développer le travail en équipe avec plus de maîtres que de classes, développer les RASED, réduire les effectifs...afin d'alterner au sein de la classe les formes de travail adaptées à un suivi plus individualisé.

Déclaration liminaire du SNUipp au CTPD du 7 septembre

Une nouvelle année scolaire commence, une fois encore marquée du sceau de l'austérité.

Trouvez vous normal, Monsieur l'Inspecteur d'Académie de voir dans votre département des classes élémentaires multi-niveaux de plus de 25 élèves, des classes maternelles de plus de 30 élèves?

Bien sûr, vous nous ferez remarquer que vous êtes obligé de faire avec les moyens qui vous sont alloués, mais cette réponse ne peut pas nous convenir et reconnaissez avec nous que les moyens budgétaires départementaux sont largement insuffisants.

Monsieur le Ministre se répand largement dans les médias pour dire que l'apprentissage de la lecture pose un gros problème et préconise des méthodes que l'on pourrait qualifier de rétrogrades, voire dangereuses. Ne serait-il pas plus intelligent d'utiliser des méthodes cohérentes avec les travaux des chercheurs et l'expérience des enseignants, tout en permettant un suivi individuel des élèves par des effectifs allégés en CP et en CE1 ? Les enfants ne seraient-ils pas mieux préparés à l'apprentissage de la lecture si on leur permettait d'être scolarisés dès 2 ans quand les familles le souhaitent, dans des classes maternelles avec des effectifs décentés?

Dans le même temps, Monsieur le Ministre, dans sa grande bonté, propose l'intégration des élèves handicapés dans l'école de leur secteur. Cette idée, il est vrai est généreuse, mais cela peut-il se faire sans s'en donner vraiment les moyens?

La présence de ces enfants dans nos classes avec les effectifs actuels et des enseignants non spécialisés va poser de gros problèmes. Les enseignants ne pourront pas en même temps intégrer efficacement ces enfants et aider les autres qui pourraient éprouver des difficultés d'apprentissage. En fin de compte, c'est tout le monde qui va y perdre.

Parlons maintenant des conditions de travail des enseignants et du fonctionnement des écoles. L'an passé, vous avez éprouvé les plus grandes difficultés à remplacer les maîtres absents. Il est vrai que la profession se féminise et que les congés de maternité sont en pleine expansion. Les remplacements courts sont donc condamnés à ne plus être, ou mal, effectués. Cette année, nous savons que certaines circonscriptions sont déjà en difficulté. Est-ce là une amélioration du service rendu à la population?

Quant à la formation continue nous ne pouvons que nous inquiéter devant la légèreté des propositions et les dysfonctionnements que nous avons déjà pu observer les années précédentes et que nous pouvons redouter cette année, (je ne mets bien sûr pas en cause le travail fait par les services de la formation continue).

Comme vous pouvez le constater, ce ne sont pas les motifs d'inquiétude qui manquent en ce début d'année scolaire et ce ne sont pas les déclarations de notre nouveau recteur d'académie qui vont nous rassurer. Sa volonté de soutenir l'enseignement catholique qui (je cite) "participe au Service Public d'Education" ne peut qu'irriter profondément les défenseurs du Service Public d'Education que nous sommes.

Nous comptons donc sur vous, Monsieur l'Inspecteur, pour réclamer au ministre les moyens nécessaires à un fonctionnement convenable de l'enseignement public dans le Finistère.

Compte rendu de CTPD du 7 septembre

Carte scolaire : L'IA a commencé par faire le point sur la rentrée dans le département. Dans les 517 écoles publiques, il y a 58000 enfants scolarisés. Le constat de rentrée fait par les IEN montre qu'il y a 187 élèves de plus que prévu. *Comme ce constat ne tient pas compte des enfants non-présents, malades ou pas encore rentrés de vacances, le SNUipp estime que le nombre d'enfants non comptabilisés est bien plus important.* Il indique aussi une baisse des effectifs en maternelle et une hausse en élémentaire. (*Serait-ce parce que les gros effectifs de maternelle poussent les parents à attendre ou à aller voir ailleurs?*) Le SNUipp est intervenu pour défendre tous les cas qui lui avaient été signalés. Il a demandé à ce qu'on accorde une attention toute particulière à de nombreux cas difficiles (après fermeture ou sans ouverture, sur les difficultés engendrées par les 1/2 postes ...)

L'IA reconnaît qu'il y aura des situations difficiles et qu'il portera une attention particulière à ces écoles lors de la carte scolaire de février. Il a donc effectué 18 ouvertures pour 13,5 fermetures.

MDPH : les représentants des personnels ont dénoncé la fermeture de CLIS et l'opacité de l'intégration. Qu'en est-il des postes de référents? Comment peut-on réussir l'intégration d'enfants handicapés sans moyens nouveaux ?

L'IA annonce que tout se met en place et que le dispositif sera bientôt opérationnel.

Décharge des directeurs de 4 classes : elle est effectuée par des PE2 . A la demande de l'IUFM, on n'a pas affecté des PE2 sur des cycles 1. Les directeurs se trouvant en PS ou en MS se voient donc privés de décharge.

L'IA indique cependant que ce n'est qu'une mesure transitoire et que l'an prochain, tous les directeurs à 4 classes seront déchargés.

EVS : 228 écoles ont fait une demande. A ce jour 176 EVS étaient prérecrutés. Pour le 18 septembre, le dispositif devait être calé. (*à voir!*) L'IA a refusé de faire un point sur le nombre de CA qui avaient refusé de gérer les EVS. A notre avis, ils devaient avoisiner les 100% puisque c'est le lycée Thépot qui va gérer l'ensemble des EVS du Finistère et du Morbihan. Un poste SASU a été créé pour gérer ces nouveaux personnels que le proviseur estime à 800.

Compte rendu de la CAPD du 7 septembre

Demandes de participation exceptionnelle, 13 sur 16 ont été accordées.

Affectation des victimes de carte scolaire : 17 collègues concernés.

Affectation de titulaires sans poste : 56 collègues dont 6 PE 2 qui n'avaient pas eu de poste au 2nd mouvement.

Stage direction d'établissement spécialisé : Contrairement à ce qui avait été décidé à la CAPD précédente, l'IA a jugé qu'on en avait pas besoin pour le moment. (C'est surtout le manque flagrant de moyens qui l'a poussé à prendre cette décision !)

Recrutement des ASEH : (Aide à la Scolarisation des Enfants Handicapés)

Ce recrutement a été rendu possible parce que l'état a débloqué un crédit spécial pour la rémunération des EVS et comme la demande est largement inférieure à celle escomptée, il reste de l'argent sur cette ligne budgétaire.

Grève le jeudi 28 septembre dans l'éducation

**FAEN-FERC CGT-FSU-SGEN CFDT-UNSA
Education**

Paris le 31 août 2006

Les fédérations FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT et UNSA Education confirment leur dénonciation des décisions budgétaires du gouvernement pour 2007 qui, s'ajoutant aux coupes intervenues depuis 2003, conduiront à réduire considérablement les moyens du service public. Il s'agit bien d'une politique à courte vue, rétrograde dans ses choix et dangereuse pour l'avenir dont les élèves, les jeunes, notamment ceux qui sont le plus en difficulté, tout autant que les personnels vont payer le prix : dégradation des conditions d'enseignement et de travail, réduction de l'offre d'enseignement, précarité accrue...

Elles se félicitent de l'unité réalisée avec les parents, les lycéens et étudiants pour engager ensemble l'action contre ces choix et pour une politique éducative qui assure la réussite de tous. Elles appellent les personnels à réussir la première journée de mobilisation du mercredi 6 septembre (manifestations, rassemblements délégations...au plan local).

Conformément à leur engagement commun elles décident d'appeler les personnels à faire grève le **jeudi 28 septembre**

PROJET DE LETTRE AUX PARENTS

La rentrée scolaire vient de se dérouler. Toute l'équipe enseignante a le souci et le souhait que votre enfant réussisse pleinement son année scolaire.

Les annonces budgétaires confirment nos inquiétudes.

Les écoles publiques accueillent à cette rentrée 184 901 élèves de plus qu'en 2003. Cette hausse démographique n'est pas accompagnée par la création des postes nécessaires : un enseignant pour 45 élèves.

Cela se traduit concrètement par des hausses d'effectifs dans les classes, l'absence d'ouvertures là où elles seraient nécessaires et des fermetures pas toujours justifiées. Les remplacements sont moins bien assurés. La scolarisation des enfants de 2 ans, parfois même de 3 ans, se dégrade d'année en année. Les moyens pour accueillir les élèves en situation de handicap ne sont pas à la hauteur des enjeux. Tout comme les aides pour les élèves qui connaissent des difficultés scolaires.

Cette situation va encore s'aggraver puisque le Ministère a annoncé la suppression de 8 500 postes l'Éducation Nationale pour la rentrée 2007.

Contrairement au Ministre qui affirme : « *ceux qui parleraient d'une école en danger sont des agitateurs d'épouvantails à court d'idée* » ; l'école publique connaît bel et bien depuis plusieurs années des coupes budgétaires importantes. Ce sont les élèves qui, en tout premier lieu, en subissent les conséquences. Le Ministre tente de cacher cette réalité en relançant des débats stériles comme celui sur la lecture, en méconnaissance de ce qui fait réellement dans les classes.

Le métier d'enseignant évolue, il doit continuer d'évoluer avec le monde et les élèves d'aujourd'hui afin de faire réussir tous nos élèves. Ce qui nécessite des choix plus ambitieux : travailler en équipe, mieux former les personnels, renforcer les dispositifs d'aide pour les élèves qui ont le plus de difficulté, donner du temps aux enseignants pour rencontrer les familles.

C'est pour toutes ces raisons que nous serons en grève le jeudi 28 septembre, à l'appel de toutes les fédérations de l'Éducation Nationale, des parents d'élèves, des lycéens et des étudiants.

L'équipe enseignante

BASES ELEVES

Les changements notables qu'induisent la mise en place de base élèves concernent la vie des écoles, le travail des enseignants, les responsabilités des directeurs.

Pour le SNUipp, le principe de précaution doit prévaloir. Il a demandé au ministre un moratoire sur l'expérimentation et un bilan dans le courant du trimestre sur le contenu des fiches individuelles, l'accès extérieur aux fiches nominatives individuelles, la constitution d'un fichier centralisé d'élèves, notamment.

Il appelle les enseignants à ne pas entrer dans l'expérimentation et pour ceux qui y sont déjà, à neutraliser certains champs, obligatoires ou non.

En cas de difficultés, contactez la section départementale du SNUipp

DIRECTION D'ECOLE LE BLOCAGE CONTINUE

- blocage des enquêtes lourdes.
- Non transmission des résultats des évaluations CE2.
- Non transmission à l'IEN des comptes rendus des conseils de maîtres, de cycles ou d'école.
- refus de transmettre les résultats des élections de parents au conseil d'école.
- non transmission du projet d'école.

Un directeur ou directrice peut bloquer toutes les données administratives qui ne pénalisent pas les élèves, les collègues et le fonctionnement de l'école. Vous pouvez transmettre tous les documents au responsable SNUipp de votre secteur ou à la section départementale qui vous adressera un reçu que vous pourrez présenter à l'IEN.

